



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.12

N° de la demande : 2006-4023
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B.3.12 (Étiquette du produit –
Nouveau site)
Produit : Herbicide Avadex MicroActiv
N° d'homologation : 25112
Matière active (m.a.) : Triallate
N° de document de l'ARLA : 1715203

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Avadex MicroActiv (Avadex MicroActiv Herbicide label ; n° d'homologation 25112) afin de remplacer le terme général « moutarde » par les termes spécifiques « moutarde blanche, moutarde brune, moutarde chinoise (types condimentaire et oléagineux) ».

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise, car la chimie du produit n'a pas été modifiée.

Évaluation sanitaire

À l'appui de l'ajout de la mention « moutarde blanche, moutarde brune et moutarde chinoise (types condimentaire et oléagineux) » sur l'étiquette de l'herbicide Avadex MicroActiv, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné une étude sur la transformation du tournesol en vue de déterminer le risque de concentration des résidus de triallate et de son métabolite, le TCPSA, dans les produits alimentaires transformés à base d'oléagineux. Puisque les échantillons prélevés en vue de l'étude sur la transformation ont été conservés au congélateur pendant plus de 30 jours, il est nécessaire de démontrer la stabilité à l'entreposage dans un congélateur des résidus de triallate et de TCPSA dans les denrées transformées pour valider les résultats de l'étude sur la transformation. Évaluées antérieurement, les données issues d'essais au champ sur les résidus dans ou sur le canola et la moutarde ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. La quantité de résidus de triallate et de TCPSA dans les moutardes de type oléagineux sera la même que dans le canola. Par conséquent, le triallate ne devrait pas entraîner un risque alimentaire accru.

L'utilisation de l'herbicide Avadex MicroActiv cadre dans le profil d'emploi existant pour le triallate. L'exposition professionnelle ne devrait pas s'accroître par rapport aux utilisations actuellement homologuées.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Au lieu de données, une justification a été présentée à l'appui de cette demande. Les moutardes condimentaires (moutardes blanche, brune et chinoise) sont mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide Avadex MicroActiv label sous le terme général « moutarde ». La justification fournie par le demandeur appuie, sur le plan de la valeur, l'extension du profil d'emploi visant à ajouter la moutarde chinoise de type oléagineux sur l'étiquette, avec les arguments suivants : 1) la moutarde chinoise (*Brassica juncea*) est étroitement apparentée au canola (*Brassica napus*, *Brassica rapa*), les 10 chromosomes du génome de *Brassica rapa* étant les mêmes dans les deux autres espèces; 2) l'innocuité pour les cultures a été établie pour la moutarde condimentaire et le canola (des espèces étroitement apparentées) et 3) puisque l'herbicide Avadex MicroActiv (triallate), un graminicide appliqué en présemis ou en postsemis avec incorporation, est un produit sélectif contre les graminées indésirables qui n'affecte généralement pas les espèces culturales à feuilles larges, une application de triallate ne devrait pas entraîner de dommages aux cultures de moutarde chinoise (*Brassica juncea*) avec une huile de qualité canola.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des données disponibles pour la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer l'homologation conditionnelle de l'herbicide Avadex BW de haute teneur pour une application sur la moutarde blanche, la moutarde brune et la moutarde chinoise (des types condimentaire et oléagineux).

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
1271340	2006, Rationale to extend the existing registration of selected group one (1) herbicides and trifluralin herbicide from mustard types (yellow, brown, oriental) to <i>Brassica juncea</i> (canola quality mustard). Part 10 Value. 4 juillet 2006. SAF. DACO 10.3.2.
1109255	1989, Determination of Triallate and its Major Metabolite in Soybean Seed Processed Commodities., Project #: 061200, DACO: 7.4.5
1109256	1998, Determination of Triallate and its major metabolite in Sunflower seed processed commodities, MSL-7825, DACO: 7.4.5

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.